



# RECAPITULATIF DES TARIFS EN VIGUEUR POUR UNE ANNEE GLISSANTE

Tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du  
CCAS

Moyen de paiement : chèque à l'ordre du Trésor Public.

Facture mensuelle ou trimestrielle

**Pour tout service, adhésion annuelle obligatoire :**  
20 euros par personne ou par foyer et par année glissante

## Transports :

1 trajet = 1 aller-retour pour une personne le  
même jour

Tarif : 2 €

## Spectacles et cinéma + goûter des mercredis PM

4.40 € (séance + goûter)

Si transport, ce dernier est à rajouter au tarif

## Spectacles spécifiques en soirée

Tarif adapté et fixé par le Conseil d'Adminis-  
tration.

Si transport, ce dernier est à rajouter au tarif

## Activités proposées par la Résidence du Parc

Gratuité pour le chant les lundis, le tricotage les  
mardis.

Pour les autres manifestations ou ateliers proposés :  
tarif délibéré par le Conseil d'Administration.

Si transport, ce dernier est à rajouter au tarif.

## Gymnastique

Coût 44€ par trimestre pour une séance hebdoma-  
daire

## Repas Résidence du Parc

Pour l'année 2022 : 10,05€

Si transport, ce dernier est à rajouter au tarif

*L'adhésion de 20 euros vous permet également une visite à domicile permettant  
d'évaluer vos besoins afin de faciliter votre quotidien.*